



Communiqué de presse

Grand-Est : le FASTT aux côtés des salariés intérimaires de la région pour une reprise d'activité dès cet été

Strasbourg, le 9 juillet 2020 - **Logement, santé, budget, famille, garde d'enfants, mobilité, ... Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) met en œuvre, pour tous les salariés intérimaires du territoire, des aides, services et solutions pour sécuriser leur parcours professionnel et faciliter leur vie quotidienne.**

Pour reprendre les missions cet été

« SOS garde d'enfants » et « SOS location de véhicule » : 2 services du FASTT pour faire face aux aléas, apporter une solution rapide et ponctuelle aux intérimaires et leur permettre de se rendre facilement en mission.

Pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à faire garder leurs enfants, le FASTT propose des solutions de garde d'enfants à domicile ou en crèche (sur certains départements) et adaptées à l'âge de chaque enfant. Mobilisable jusqu'à 80 heures par an et sans condition d'ancienneté, le service de garde à domicile du FASTT est assuré par des professionnels et mis en place, en moins de 48 heures, au tarif de 1 euro de l'heure. Une solution rapide et facile surtout pendant l'été.

Et pour faciliter la mobilité, le service « **SOS location de véhicule** » avec pour seules conditions : être en mission au moment de la location et titulaire du permis de conduire.

Dans la Région Grand-Est, le FASTT s'appuie sur un réseau de 80 partenaires répartis sur l'ensemble de la région. Les intérimaires peuvent ainsi louer, dès la 1^{ère} heure de mission, une voiture, un scooter ou éventuellement un vélo au tarif garanti de 10 euros maximum par jour pour la location d'une voiture et de 3 euros pour un deux roues (dans la limite de 60 jours / an). **Pour découvrir le partenaire le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site du FASTT pour découvrir la cartographie de nos opérateurs mobilité.**

« Atouts Permis »

Avec "**Atouts Permis**", le FASTT propose (sous certaines conditions d'ancienneté et de ressources) un accompagnement « à la carte » aux intérimaires qui rencontrent des difficultés dans le passage du permis de

conduire, en lien avec des partenaires associatifs d'aide à la mobilité sur les territoires.

Le dispositif « Atouts Permis » permet déjà d'accompagner des salariés intérimaires à l'obtention du permis de conduire sur l'Alsace et en Moselle, en attendant la mise en place effective, dès la rentrée de septembre, de nouveaux partenariats dans les Ardennes et le Haut-Rhin.

« *Les services du FASTT sont essentiels pour faciliter la mobilité des intérimaires et leur permettre de se rendre en mission. En 2019, le FASTT a délivré 2589 services aux salariés intérimaires de la région Grand-Est dont 42% de solutions liées à la mobilité* » indique **Véronique Visser, Déléguée territoriale du FASTT sur le Grand Est.**

*

<https://www.fastt.org/la-location-dun-vehicule>

*

FASTT | 01 71 25 08 28 | fastt.org | YouTube | Facebook

Le FASTT invente, conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires.

*

Contact Presse

Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10